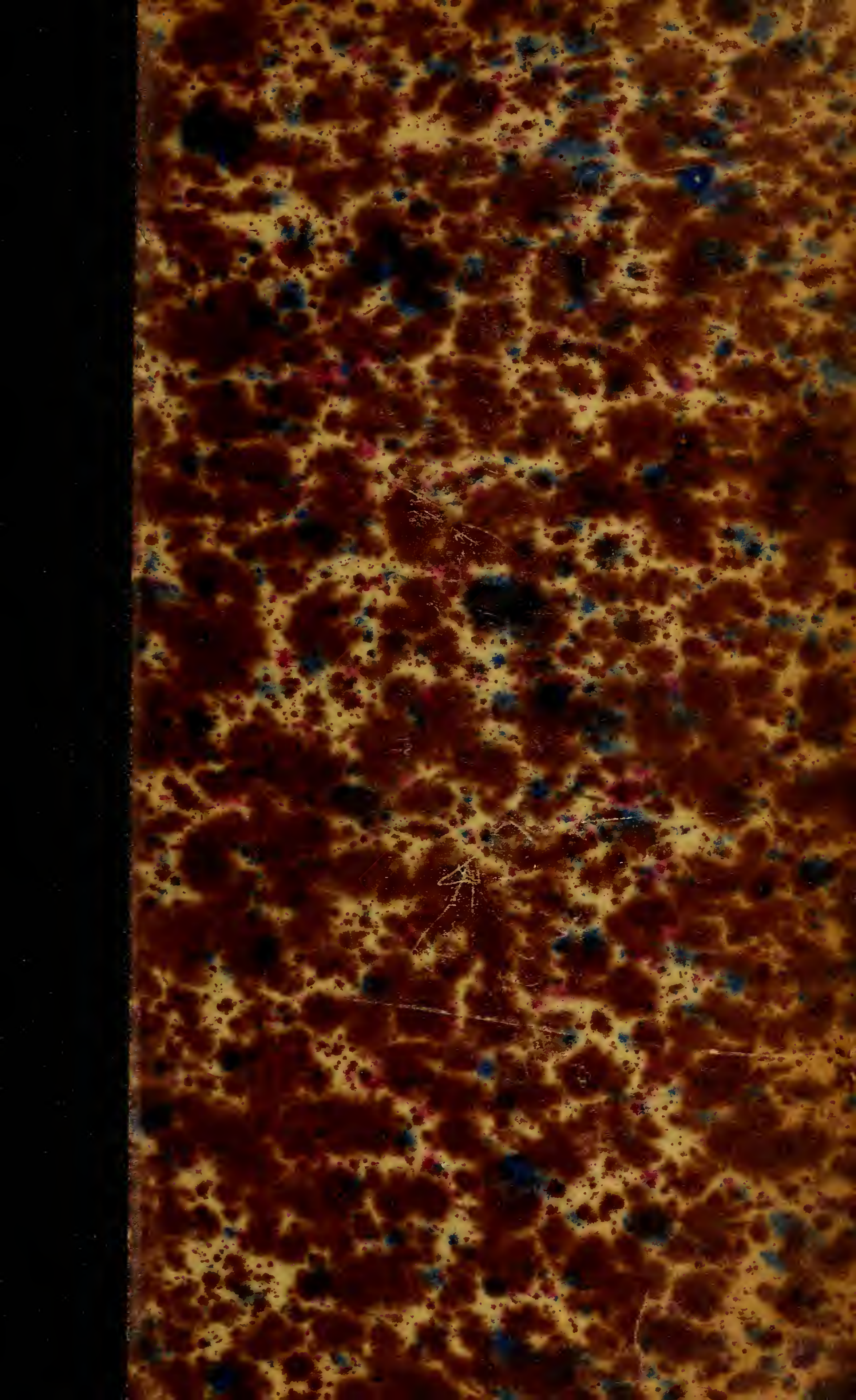



FIDE ET FORTITUDINE



PAMPHLETS.

French

Revolution

1790

July – Aug.

Accession No. ....

Added .... 187 . . .

Catalogued by ....

Revised by ....

Memoranda.



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE.

RAPPORT DES COMMISSAIRES.

L'ASSEMBLÉE-NATIONALE, en décrétant le pacte fédératif, qu'elle a fixé au 14 juillet, a voulu qu'un ferment augufte & public, réuniffant, au même inftant, tous les citoyens du même Empire, les liât d'un nœud indiffoluble, & les affociât à la gloire & à la confervation de l'ouvrage qu'elle va terminer, & qui affûre la liberté & le bonheur de tous les François.

Cette cérémonie impofante, qui appelle & raffemble dans la capitale les députés de tous les départemens & de toutes les troupes du royaume ; ce fpectacle fuperbe d'une nation toute entière qui vient librement renouveller fes engagemens de fraternité mutuelle, & de fidélité à la loi, devroit, s'il étoit poffible, avoir pour témoins tous les habitans de l'univers !

Le premier devoir des commiffaires, nommés par la municipalité & par la commune de Paris, pour veiller aux préparatifs de cette fête, étoit donc de la fixer dans un lieu vafte, qui, réunif-



ſant l'eſpace à la proximité, préſentât le plus de facilité & d'économie pour les diſpoſitions, & le plus d'étendue dans ſes dimenſions.

Quatre endroits différens ont été propoſés :

La plaine Saint-Denis ;
La plaine de Grenelle ;
La plaine des Sablons ;
Le Champ-de-Mars.

Les moiſſons abondantes, dont les deux premières ſont chargées, n'ont pas permis de s'arrêter long-temps ſur cette idée. L'avantage que ces plaines pouvoient promettre auroit été acheté par un ſacrifice trop coûteux & trop pénible, puiſqu'il falloit enlever au cultivateur le produit de ſon travail & l'eſpérance de ſa récolte. En vain a-t-on oſé dire que des indemnités pouvoient le conſoler de ſes pertes ; ce ſyſtême oppreſſeur, pris dans l'ancien code des chaſſes ; ce ſyſtême qui, pour le plaiſir d'un moment, dévore le bien d'une année ; & qui, dans ſes calculs infidéles, ruine celui qui dédommage, & ne remplace jamais, pour le propriétaire ni pour la ſociété, les productions dont il les prive, ne pouvoit être adopté pour une fête, où le premier ſerment des citoyens étoit de maintenir la liberté, & de reſpecter les loix, & ſur-tout, les propriétés.

Il ne reſtoit donc à choiſir qu'entre la plaine des Sablons & le Champ-de-Mars.

La première, cultivée en partie, offroit les mêmes inconvéniens ; cependant le genre de production dont elle est couverte, auroit, peut-être, permis un sacrifice, si l'on en eût trouvé le dédommagement dans les dimensions qu'elle présentoit ; mais, plus éloignée de Paris, irrégulière dans sa forme, beaucoup plus étroite dans un de ses côtés que dans l'autre, elle donne, d'après les mesures qu'on a prises, une superficie moindre que le Champ-de-Mars.

Le Champ-de-Mars, dont le nom appelle une fête militaire, orné de quatre rangées d'arbres intérieures, & de quatre autres extérieures, terminé d'un côté par un bâtiment vaste, qui offre des ressources, de l'autre, par un superbe amphitéâtre, qui semble placé exprès pour réunir sans fatigue & sans danger, un nombre considérable de spectateurs, qui ne contient ni récolte ni production, qui est dans l'intérieur des murs de la ville, & ne porte pas à une trop grande distance, ni les citoyens que leur curiosité attire, ni les troupes qui veillent à leur sûreté & à leur tranquillité, rassemble tous les avantages que la prudence pouvoit désirer ; & c'est le lieu, qu'après un long examen, les commissaires ont cru devoir choisir.

Pour l'arranger & le décorer d'une manière convenable, ils ont sollicité les secours de l'art & le génie des artistes. Tous ont été invités à faire

hommage à la patrie de leurs idées, & c'est avec le plus grand plaisir qu'ils ont vu le zèle dont étoient pénétrés tous les artistes de la capitale, & le noble enthousiasme dont ils étoient animés. Tout ce que l'architecture a de luxe & de beautés; tout ce que l'imagination a de grandeur, tout ce que les arts peuvent réunir, a été déployé dans les plans qui leur ont été présentés, & c'est avec regret que leur économie & leur prudence leur a commandé le sacrifice de la plupart d'entr'eux. Mais, dépositaires de la confiance de leurs concitoyens, obligés d'être sévères sur les dépenses, & devant laisser à cette fête ce ton de simplicité qui lui convient si bien, il a fallu que leur choix sur les préparatifs fût dicté par ces principes; il a fallu que, dans la multitude des propositions qui ont été faites, ils préférassent celles qui joignoient la commodité à la sagesse & à la sûreté. Aussi, corrigeant un plan par un autre, empruntant successivement tout ce qui pouvoit seconder leurs vues & celles de la commune, le plan qu'ils ont arrêté n'est-il, pour ainsi dire, qu'un résultat, & est composé des idées qu'ils ont puisées dans tous les desseins qu'on a mis sous leurs yeux.

On n'a employé de charpente que celle qui étoit indispensablement nécessaire, & dont on pouvoit répondre. On a supprimé les échaffauds pour le public, parce que, construits à la hâte, & établis pour un temps fort court, la négligence qu'on y

met, quand on les multiplie, entraîne preſque toujours des accidens, & mêle, à preſque toutes les fêtes, des ſouvenirs funeſtes. Mais, pour conſerver à l'enceinte qui réunira les ſpectateurs l'avantage que donnent les amphitéâtres, & les mettre tous à portée de voir également, on a formé, autour du Champ-de-Mars, un glacis en terre, qui, graduellement élevé, portera trente rangs de gradins dans tous les pour-tours, & fournira *cent-ſoixante mille places commodes*, où ſeront aſſis tous les citoyens. Ce moyen, en conſervant tout l'agrément des échaffauds, prévient le danger de leur élévation, & s'oppoſe à l'indiſcrétion de ceux qui, par déſœuvrement, ou par tout autre motif, ſe gliſſant ſous les gradins, inquiétent ſouvent ceux qui ſont aſſis, & les tourmentent d'un ſentiment pénible. Le reſte du glacis, pouvant contenir *cent mille* perſonnes & plus, de bout, fera, du Champ-de-Mars, une ſalle immenſe, qui, indépendamment de l'aſſemblée-nationale, du roi, de toute la cour, des députés des différentes communes, & de tous ceux qui ſeront néceſſaires à la fête, raſſemblera environ trois-cents mille ſpectateurs.

Ces glacis ſont exécutés par les atteliers-publics, compoſés d'ouvriers, pris dans toutes les ſections, & journellement payés par le gouvernement. Ainſi en diminuant la dépenſe déjà établie, ces préparatifs, devenus moins diſpendieux, ſeront l'ouvrage des citoyens que la capitale renferme.

Un autel ſimple, poſé ſur un ſtyllobate quarré, élevé de vingt-cinq pieds, & poſé ſur de larges gradins, ſera la noble & ſeule décoration de ce temple.

Un arc-de-triomphe le fermera, & ſa plus belle parure, ſon luxe le plus pompeux ſera une foule immenſe d'hommes libres, qui, n'étant enfermés dans aucuns murs, & n'ayant rien qui les cache au ciel qui les écoute, feront témoins & acteurs de cette ſcène ſuperbe, & joindront, au ferment qu'on prononcera devant eux, les tranſports d'une véritable ivreſſe & les cris de la reconnoiſſance.

Quant à la ſûreté intérieure & extérieure, il n'eſt pas de ſoins que les commiſſaires n'ayent cru devoir prendre. Il n'eſt aucun endroit qui n'ait été examiné, aucun ſouterain qui n'ait été viſité; & les différentes ſections de Paris ſont priées de vouloir bien nommer chacune un commiſſaires, qui, deux jours avant la fête, vienne examiner le lieu & les préparatifs, réunir ſa vigilance à celle des commiſſaires, & ajouter les précautions qu'il croira néceſſaires, s'il en eſt qui ſoient échappées à leur prévoyance.

Tels ſont les motifs qui ont guidé les commiſſaires, les raiſons qui ont décidé leur choix, & les précautions qu'ils ont cru devoir prendre pour la préparation du lieu où ſera établie la

fête. Pour l'ordre, la marche & les détails, on publiera incessamment le programme qui doit les contenir, & qui n'est retardé que par l'immensité des soins, des préliminaires & des arrangemens dont il faut s'occuper.

Par cet exposé simple, & dont les circonstances ordonnent la briéveté, tous les citoyens jugeront quelle confiance on doit aux calomnieuses imputations, aux dangereux rapports répandus avec une coupable profusion dans le public. Les commissaires ne répondront pas à ces nombreux écrits dictés par des intérêts bien opposés à l'intérêt public. La vérité & la tranquillité de leur conscience seront leur seule réponse.

Signé *Charon*, président de la commune pour le pacte fédératif; *Avril*, *Pons de Verdun*, *J.-L. Brousse*, *Jallier*, *A.-C.-F. Champion*, *Mathis*, *Célérier*, *le Mit*, *de Bourges*, *Desmousseaux*, *Lasisse*, tous commissaires nommés pour le pacte fédératif.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'*aîné*, & LOTTIN *de S.-Germain*, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la Ville, rue S.-André-des-Arcs (N°. 27).

